

## **COMMUNIQUE SANCTIONNANT LE CONSEIL DES MINISTRES DU SAMEDI 11 FEVRIER 2017**

-----

Le conseil des ministres s'est tenu, ce samedi 11 février 2017, au palais de la Présidence de la République, sous la présidence du Président de la République, Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE.

Le conseil a :

- délibéré et adopté trois (03) décrets ;
- écouté trois (03) communications ;
- suivi un séminaire gouvernemental ;
- des divers ;
- et adopté un décret de nomination.

### **Au titre des décrets**

**Le premier décret** adopté par le conseil porte dissolution du corps des gardiens de préfecture.

Se basant sur les réflexions menées dans le cadre de la refondation des forces de défense et de sécurité, et en prenant en compte l'amputation à ce corps de métiers de l'une de leurs plus importantes missions qui est celle d'assurer la sécurité des établissements pénitentiaires, désormais confiées au corps des surveillants de l'administration pénitentiaire, le présent décret acte la dissolution du corps des gardiens de préfecture au Togo.

L'adoption de ce décret permet de reverser les personnels du corps des gardiens de préfectures à la gendarmerie nationale dont ils font partie intégrante. Ce reversement vient renforcer ainsi l'effectif de la gendarmerie nationale afin de lui permettre de mieux faire face à ses missions traditionnelles à savoir : assurer la protection des personnes et des biens et veiller à la bonne exécution des lois tout en prenant en compte les missions précédemment dévolues au corps des gardiens de préfecture.

Ce décret est donc une rationalisation du dispositif sécuritaire de notre pays pour une meilleure protection des populations.

**Le second décret** adopté par le conseil porte rattachement du corps des sapeurs-pompiers au ministère de la défense et des anciens combattants.

Tenant compte des conclusions des travaux menées dans le cadre de la refondation des forces de défense et de sécurité et pour combler le vide juridique né du statut spécial de ce corps qui n'est pas pris en compte ni par la loi n°2007-010 du 1<sup>er</sup> mars 2007 portant statut général des personnels militaires des forces armées togolaises, ni par les textes d'application de la loi n°92-005 du 19 août 1992, le corps des sapeurs-pompiers est désormais rattaché au ministère de la défense et des anciens combattants.

L'adoption de ce décret permet à ce corps de bénéficier du statut général des personnels militaires

des forces armées togolaises et il relèvera désormais de l'armée de terre.

Toutefois, ce corps conserve sa particularité quant à son organisation territoriale qu'aux principes<sup>1</sup> généraux d'exécution du service.

En outre, ce décret permet d'éviter une multiplication des états-majors et des statuts spéciaux pour des corps dont les personnels sont recrutés et gérés dans les mêmes conditions.

**Le troisième décret** adopté par le conseil porte fixation du taux de l'intérêt légal au Togo au titre de l'année civile 2017.

En accord avec les dispositions de la loi uniforme relative au taux de l'intérêt légal dans les pays de l'UMOA et sur proposition de la Direction Nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, le taux de l'intérêt légal de l'année 2017 est fixé à 3,5437 %.

Il est à préciser que les intérêts légaux représentent l'indemnité due au créancier, à titre de dommages et intérêts moratoires, par le débiteur d'un engagement qui s'acquitte avec retard de l'exécution de celui-ci, à défaut d'un autre taux préalablement fixé par les parties pour le calcul du montant de la réparation, en cas d'exécution tardive.

### **Au titre des communications**

Le ministre de l'environnement et des ressources forestières, le ministre de la sécurité et de la protection civile sont intervenus pour présenter tour à tour :

1. une communication relative à la participation d'une délégation togolaise à la 17<sup>ème</sup> conférence des parties à la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) tenue à Johannesburg (Afrique du Sud) du 22 septembre au 05 octobre 2016 ;
2. une communication relative à la participation du Togo à la 13<sup>ème</sup> conférence des Nations Unies sur la biodiversité tenue à Cancun (Mexique) du 02 au 07 décembre 2016 ; et
3. une communication relative au bilan de la sécurité routière et de la criminalité en 2016 au Togo.

Dans sa première communication, le ministre de l'environnement et des ressources forestières, rappelle les enjeux et la vision de cette convention internationale et précise le rôle important que joue le Togo dans l'inscription et la protection de certaines catégories d'espèces, entre autres, les pangolins géants, l'éléphant d'Afrique, les perroquets gris etc...

En raison des fortes implications économiques et sociales de la lutte pour la préservation de ces espèces, un mécanisme interne de lutte contre le commerce illégal est en cours de finalisation et un engagement à la formation des agents de tous les corps impliqués dans l'application des dispositions nationales a été, par ailleurs, validé par le conseil.

La seconde communication du ministre chargé des ressources forestières, a trait aux engagements des Etats à intégrer la biodiversité dans toutes les prises de décision et à travailler de manière intersectorielle pour contribuer à sa conservation.

Cette 13<sup>ème</sup> conférence des Nations Unies sur la biodiversité a été marquée par l'évaluation à mi-parcours des progrès accomplis par le Togo dans la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité ce qui a valu à notre pays les félicitations et la délivrance d'un certificat de bon achèvement.

La troisième communication présentée par le ministre chargé de la sécurité, fait le bilan sécuritaire de l'année 2016 dans les domaines de la criminalité, du trafic des drogues, de la lutte contre le

trafic des produits pétroliers, des accidents de la circulation et des différentes interventions de secours d'urgence.

En ce qui concerne la criminalité on note au total 82 cas de braquage, 32 cas de vol à main armée, 92 cas d'homicide volontaire et 829 cambriolages.

Concernant le trafic illicite de stupéfiants, près de 5000 kilogrammes de drogues, plus de 10 000 kilogrammes de psychotropes et 45 000 kilogrammes de médicaments illicites ont été saisis.

Pour ce qui est du trafic illicite de produits pétroliers, on note une véritable baisse des saisies qui s'explique par les difficultés rencontrées par les opérations de saisie d'une part, la méfiance des trafiquants, et la baisse du trafic d'autre part. Au total, ont été saisis, environ 500 000 litres de carburant, 184 véhicules, 93 motos non immatriculées et 27 personnes ont été, par ailleurs, déférées.

En matière d'accident de circulation, on déplore 5.393 cas d'accidents ayant entraîné 514 décès et 6846 blessés courant l'année 2016.

Les interventions des sapeurs-pompiers en matière de secours d'urgence se chiffrent pour l'année 2016 à 5.501 interventions.

Le conseil, au vu de ces résultats, a instruit le ministre de la sécurité et de la protection civile à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer au maximum la protection des personnes et des biens.

Par conséquent, le conseil appelle les populations à plus de civisme et notamment au respect du code de la route et à aider le ministère de la sécurité dans sa mission de protection.

Le conseil condamne, par ailleurs, les lynchages et actes de vindictes populaires en augmentation et rappelle que nul n'a le droit de se rendre justice.

### **Au titre du séminaire gouvernemental**

Le conseil a suivi, la présentation de la politique nationale de protection civile horizon 2030.

Cette présentation, faite par le ministre de la sécurité et de la protection civile et ses collaborateurs, présente le diagnostic, la vision, les missions, les objectifs, de même que les axes stratégiques, les actions et le financement de cette politique nationale.

Il apparaît que les catastrophes naturelles ainsi que les changements climatiques ne cessent de croître dans le monde et n'épargnent pas notre pays le Togo. L'évaluation des différents plans d'intervention montre des limites essentiellement dues à un problème de coordination institutionnelle, à l'insuffisance des moyens et des capacités d'action.

L'objectif de cette nouvelle politique nationale de protection civile est d'assurer les conditions nécessaires à une préparation du pays à mieux lutter contre les catastrophes et menaces en vue de renouer avec la croissance accélérée durable et inclusive à travers trois axes stratégiques à savoir : promouvoir la stratégie de prévention et de préparation face aux risques et catastrophes, promouvoir la stratégie de riposte contre les risques et catastrophes et renforcer les capacités de résilience des populations face aux catastrophes.

### **En divers**

Le ministre de la fonction publique a rendu compte au conseil des élections intervenues au Conseil National du Patronat du Togo le 03 février 2017, supervisées par la Fédération des Organisations des Patronats d'Afrique de l'Ouest (FOPA0).

Le nouveau président élu du Conseil National du Patronat (CNP) est Monsieur Tamegnon Laurent qui prendra officiellement fonction le 01 avril 2017.

Toujours en divers, le ministre de la sécurité et de la protection civile a rendu compte au conseil des événements survenus à **Takpamba (préfecture de l'Oti)** dans la nuit du 08 au 09 février 2017 relatifs à un braquage d'un commerçant qui a occasionné trois (03) décès.

Les présumés coupables se sont enfuis mais deux (02) ont été appréhendés. Ces événements ont malheureusement occasionné des réactions des populations locales au cours desquelles on a eu à déplorer cinq (05) décès, des déplacements des populations et des dégâts matériels importants.

Le conseil condamne fermement ces actes de violence et présente ses condoléances aux familles éplorées. Il invite la population au calme et la rassure que les investigations sont en cours pour situer les responsabilités.

#### **Au titre des nominations**

Le conseil a procédé à la nomination du Directeur de Cabinet du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la justice et des relations avec les institutions de la République, chargé des droits de l'Homme.

Fait à Lomé le 11 février 2017

Le Conseil des ministres